

part à ce débat sur un sujet aussi urgent qu'important. D'abord, j'ai été surpris ce matin, lorsque le motionnaire et premier orateur du NPD a souligné l'importance de cette question et a fait certaines propositions, qu'aucun porte-parole du gouvernement n'ait jugé nécessaire de répondre. Je n'insiste pas pour que le ministre parle sur-le-champ. Toutefois, cela semble révéler l'attitude du gouvernement à l'égard de la Chambre et de ce sujet. Ce n'est guère satisfaisant vu l'état de l'habitation au Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Il est inutile de revenir sur la situation du logement au Canada. Il a été clairement établi que les mises en chantier ont sensiblement baissé pendant les cinq premiers mois de l'année. La construction domiciliaire a diminué d'environ 43 p. 100, cela dans toutes les régions. Le mois de mai a même été pire que les précédents. Il existe une crise du logement dans toutes les provinces du Canada. En Saskatchewan, les mises en chantier ont diminué de 90.4 p. 100. Dans la grande province de l'Ontario, l'un des centres industriels canadiens, il y a eu baisse de 48 p. 100. A Windsor, la baisse a été de 80 p. 100 et, à Toronto, de 53 p. 100. Les perspectives ne sont pas meilleures pour les mois à venir si l'on se fonde sur les informations dont on dispose à propos des demandes de nouveaux prêts.

Il y a quelques semaines, alors que la situation semblait très grave, le ministre estimait qu'il y aurait 180,000 mises en chantier en 1970. Le prévoit-il toujours? Dans la négative, combien en prévoit-il maintenant? Quel est son objectif? La Chambre a le droit de le savoir. Que propose le ministre pour atteindre cet objectif? Cette année, la courbe a toujours été en diminuant. Dans ces circonstances, il faut que nous parlions avec franchise. Les évaluations du nombre de mises en chantier ne peuvent être que le résultat de prévisions désastreuses ou d'un mépris total des conséquences possibles. Je ne veux pas accuser le ministre d'avoir négligé totalement ces conséquences, car ce n'est pas le genre d'homme à le faire. Je dois donc accuser les fonctionnaires chargés des prévisions du gouvernement d'un rare degré d'incompétence.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je ne peux croire que même le gouvernement actuel n'aurait pu
[L'hon. M. Stanfield.]

faire marche arrière quand il a vu ce qui allait se produire et ce qui s'est produit. C'est très important à cause des répercussions pour les gens à la recherche d'un logement. C'est aussi important pour bien d'autres raisons. C'est important pour la grande lutte que le gouvernement prétend mener, la lutte contre l'inflation. Le prix des maisons a augmenté de 55 à 60 p. 100 depuis 1965 et dépasse de loin l'augmentation des salaires ou des traitements. Le coût du logement est l'un des principaux éléments de l'indice des prix à la consommation. On a déjà fait remarquer sa hausse incessante. Au cours du mois de mai, l'indice des prix à la consommation s'est élevé de 0.2 et le coût du logement de 0.7.

● (2.10 p.m.)

En outre, c'est un des éléments les plus pondérés de l'indice des prix à la consommation. Il est donc évident que le coût du logement contribue pour beaucoup à l'inflation. Le coût accru du logement se reflète dans les revendications salariales—inutile de s'étendre sur le sujet. Tout en convenant qu'en général, au Canada, l'inflation n'est pas due à une pénurie de marchandises ou à une demande supérieure à l'offre, l'habitation est nettement un secteur où la pénurie est responsable de l'augmentation constante des coûts et, par contrecoup, de la cherté constante de la vie. Bref, c'est un domaine où l'offre insuffisante est un facteur d'inflation et où une politique d'austérité est la pire initiative qu'un gouvernement puisse prendre pour atténuer les pressions inflationnistes.

De toute évidence, pour venir à bout de l'inflation, il faut surtout construire plus de maisons. Le nombre des habitations doit augmenter et nous devrions nous débarrasser de la taxe sur les matériaux de construction. On devrait se montrer plus souple quant aux prêts pour la construction d'habitations de toutes sortes, et cela, de façon permanente et non intermittente.

Le ministre a admis que les politiques de restriction du gouvernement ont beaucoup contribué au désastre de cette année dans le domaine de l'habitation. Il a admis que la modification de la politique fiscale pour les compagnies d'assurance-vie, par le ministre des Finances, en 1969, les a plus ou moins détournées ou a empêché le gouvernement d'avancer des fonds au marché de l'habitation. Il a admis que la politique d'argent serré suivie par le gouvernement a mis les banques dans une situation où elles ne pouvaient